

Règlement 10KM AUBADE Courses de Saint Nicolas Dimanche 30 novembre 2025

Art 1 : Les Courses de Saint Nicolas à Nancy sont organisées par le Nancy Athlétisme Métropole.

Art 2 : Le parcours de 10 km est conforme au règlement international IAAF et FFA, il dispose d'un label Bronze FFA qualificatif et classant.

Art 3 : L'épreuve du 10km est ouverte aux coureurs hommes et femmes, licenciés et non licenciés nés en 2010 et avant pour le 10 km. La Course des familles est ouverte à tous et elle est gratuite.

Art 4 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « Accident » Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence 2025/2026. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 5 : Pour pouvoir participer à la course les athlètes licenciés et non-licenciés doivent présenter impérativement à leur inscription un des documents suivants :

- une photocopie de la licence (en cours de validité) FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass « j'aime courir ».
- un PPS (Parcours Prévention Santé) : <https://pps.athle.fr/>.

Attention aucun dossard ne sera distribué sans la présentation d'un de ces documents

Art 6 : Le retrait des dossards se fera uniquement le vendredi 28 novembre de 13h30 à 18h30 et le samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 à l'hôtel de ville de Nancy, (salle Chepfer, entrée rue Pierre Fourier)

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Aucun suiveur n'est autorisé, sous peine de disqualification de l'athlète.

Art 8 : Sécurité : Suite aux dispositions du plan Vigipirate renforcé, les participants ne pourront pas courir avec un sac à dos, hormis le camelbak, un contrôle sera effectué à l'entrée des différents sas.

Art 9 : Consigne : un stand consigne est prévu à l'Hôtel de ville. Dépôt et Retrait sur présentation du dossard.

Art 10 : Récompenses à tous les podiums de chaque catégorie du 10km de cadet à senior et aux vainqueurs catégorie master 0/1/2/3/4/5/6. 2 grilles de primes d'arrivée sont prévues. Une grille Homme (1 à 10) et une grille Femme (1 à 10) toutes catégories confondues pour le classement Scratch. En sus une grille homme (1 à 5) pour le challenge Pascal ZILLIOX uniquement pour les athlètes licenciés FFA dans un club lorrain pour la saison en cours (N° de licence et nom du club sur les engagements)

Art 11 : Présence obligatoire des concurrents pour le tirage au sort des lots de la course du 10km.

Art 12 : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation de l'épreuve sur requête de l'autorité administrative, les frais d'engagements seront remboursés à la hauteur de 10 euros. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard à un tiers personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu et provoqué pendant la course par cette dernière et cette tiers personne sera disqualifiée.

Art 13 : Le Jury officiel est composé d'un juge arbitre dont le pouvoir est sans appel. Il est assisté de commissaires de course. Un point de ravitaillement est installé au 5^{ème} km, ainsi qu'à l'arrivée. Les concurrents disposeront d'un **temps maximum autorisé de 1h30** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, après ce délai les commissaires de courses élimineront les concurrents.

Art 14 : Athlètes Handisport : l'accès aux épreuves est autorisé aux athlètes Handisport à la condition que ceux-ci puissent effectuer l'épreuve sans gêne, ni risque particulier pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents. Il ne fera pas l'objet d'un classement distinct.

Art 16 ; Droit à l'image : de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur, ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Art 17 : Les inscriptions du vendredi et du samedi pour le 10 km seront majorées de 3 € et aucune inscription ne se fera le jour de la course.

Art 18 : Horaires de départ et droit d'engagement

- 10 km Label Bronze

Départ à 10h00

Tarif : 16 €

Tarif : 14 € uniquement pour les licenciés FFA

Maillot technique et Saint Nicolas en pain d'épice offerts à chaque participant.